

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

SEPTEMBRE  
2024

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 12,5%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 14,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 91 MDH à fin septembre 2024 contre 54 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+11,8%) ;
- TVA à l'importation (+14,1%). A fin septembre 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 8,3% par rapport à son niveau à fin septembre 2022, soit -3.401 MDH (37.431 MDH contre 40.832 MDH) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+16,6%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 49 MDH à fin septembre 2024 contre 32 MDH un an auparavant. A fin septembre 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 3,2% par rapport à son niveau à fin septembre 2022, soit -379 MDH (11.611 MDH contre 11.990 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+7,1%) et des autres TIC (+32,2%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 12,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 9.489 MDH à fin septembre 2024 contre 6.586 MDH un an auparavant :

- l'IS (+12,6%), compte tenu de restitutions qui ont été de 2.001 MDH à fin septembre 2024 contre 1.295 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH.
- l'IR (+13,2%), compte tenu de restitutions qui ont été de 268 MDH à fin septembre 2024 contre 263 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 18,5% par rapport à leur niveau de fin septembre 2023.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 20,4%.

- la TVA à l'intérieur (+15,9%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 7.057 MDH à fin septembre 2024 contre 4.930 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH.

A fin septembre 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 10.084 MDH contre 7.050 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 15.729 MDH à fin septembre 2024 contre 15.309 MDH un an auparavant, en hausse de 2,7% ou +420 MDH.
- les majorations de retard (+20,8%), résultant de recettes brutes de 1.985 MDH à fin septembre 2024 contre 1.606 MDH à fin septembre 2023 et de dégrèvements de 163 MDH contre 98 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 4,1% en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.456 MDH contre 1.036 MDH), des recettes de monopoles (12.065 MDH contre 10.363 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (10.973 MDH contre 16.025 MDH) et des fonds de concours (733 MDH contre 1.546 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 67% et un taux d'émission sur engagements de 85%, contre respectivement 66% et 88% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 2,8% provenant de :

- la hausse de 6,3% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 7,2% des dépenses de personnel et de 4,5% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 18,6% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 60,9% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la hausse de 44,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 10.107 MDH contre 7.059 MDH à fin septembre 2023.

3- une augmentation des dépenses d'investissement émises de 5,6%, passant de 69,1 MMDH à fin septembre 2023 à 73 MMDH à fin septembre 2024, en raison de la hausse de 10,5% des dépenses des ministères et de 0,2% des dépenses des charges communes.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 29,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,1 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 26,6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 17,3 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 35,2 MMDH à fin septembre 2023 compte tenu d'un solde positif de 27,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Septembre 2023	LF 2024	Septembre 2024	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>235.394</b>	<b>309.824</b>	<b>264.784</b>	<b>85,5%</b>	<b>12,5%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>203.248</b>	<b>280.422</b>	<b>231.312</b>	<b>82,5%</b>	<b>13,8%</b>
Impôts directs	91.851	118.403	104.334	88,1%	13,6%
Impôts indirects	85.499	126.985	99.410	78,3%	16,3%
Droits de douane	10.589	15.748	11.839	75,2%	11,8%
Droits d'enregistrement et de timbre	15.309	19.286	15.729	81,6%	2,7%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>32.146</b>	<b>29.402</b>	<b>33.472</b>	<b>113,8%</b>	<b>4,1%</b>
Monopole et participations	10.363	19.480	12.065	61,9%	16,4%
Privatisation	0	5.000	1.700	34,0%	
Domaine	286	355	400	112,7%	39,9%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	21.497	4.567	19.307	422,8%	-10,2%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>229.248</b>	<b>317.655</b>	<b>235.715</b>	<b>74,2%</b>	<b>2,8%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>174.283</b>	<b>252.844</b>	<b>185.195</b>	<b>73,2%</b>	<b>6,3%</b>
Personnel	112.800	161.623	120.930	74,8%	7,2%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	61.483	91.221	64.265	70,4%	4,5%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>27.734</b>	<b>38.229</b>	<b>32.881</b>	<b>86,0%</b>	<b>18,6%</b>
Intérieure	21.742	27.975	24.754	88,5%	13,9%
Extérieure	5.992	10.254	8.127	79,3%	35,6%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>20.591</b>	<b>16.957</b>	<b>8.059</b>	<b>47,5%</b>	<b>-60,9%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>6.640</b>	<b>9.625</b>	<b>9.580</b>	<b>99,5%</b>	<b>44,3%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>6.146</b>	<b>-7.831</b>	<b>29.069</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>69.108</b>	<b>118.108</b>	<b>72.981</b>	<b>61,8%</b>	<b>5,6%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>26.844</b>	<b>-316</b>	<b>16.512</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>934</b>	<b>0</b>	<b>787</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-35.184</b>	<b>-126.255</b>	<b>-26.613</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-10.688</b>	<b>0</b>	<b>-9.438</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-45.872</b>	<b>-126.255</b>	<b>-36.051</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>14.949</b>	<b>73.624</b>	<b>40.579</b>		
Dont :					
Adjudications	37.643		57.970		
Dépôts au Trésor	3.808		-1.195		
Compte courant à BAM	1.457		5.460		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>30.923</b>	<b>52.631</b>	<b>-4.528</b>		
Tirages et dons	38.605	71.500	23.409		
Amortissement	-7.682	-18.869	-27.937		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

## RECETTES ORDINAIRES

	Septembre 2023	LF 2024	Septembre 2024	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>203.248</b>	<b>280.422</b>	<b>231.312</b>	<b>82,5%</b>	<b>13,8%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>91.851</b>	<b>118.403</b>	<b>104.334</b>	<b>88,1%</b>	<b>13,6%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	84	89	92	103,4%	9,5%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	50.310	61.068	57.171	93,6%	13,6%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	38.943	52.882	44.041	83,3%	13,1%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	9	23	11	47,8%	22,2%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	11	0	13		18,2%
<i>Majorations de retard</i>	1.606	2.952	1.985	67,2%	23,6%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	839	1.327	955	72,0%	13,8%
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	49	62	66	106,5%	34,7%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>10.589</b>	<b>15.748</b>	<b>11.839</b>	<b>75,2%</b>	<b>11,8%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>85.499</b>	<b>126.985</b>	<b>99.410</b>	<b>78,3%</b>	<b>16,3%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	<b>22.253</b>	<b>32.038</b>	<b>25.442</b>	<b>79,4%</b>	<b>14,3%</b>
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	8.699	12.500	9.319	74,6%	7,1%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	11.611	16.737	13.551	81,0%	16,7%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	1.943	2.801	2.572	91,8%	32,4%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	<b>63.246</b>	<b>94.947</b>	<b>73.968</b>	<b>77,9%</b>	<b>17,0%</b>
<i>à l'intérieur</i>	25.815	37.431	31.253	83,5%	21,1%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	37.431	57.516	42.715	74,3%	14,1%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>15.309</b>	<b>19.286</b>	<b>15.729</b>	<b>81,6%</b>	<b>2,7%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>32.146</b>	<b>29.402</b>	<b>33.472</b>	<b>113,8%</b>	<b>4,1%</b>
<i>Domaine</i>	286	355	400	112,7%	39,9%
<i>Monopoles et participations</i>	10.363	19.480	12.065	61,9%	16,4%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	5.000	1.700	34,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	1.546	0	733		-52,6%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1.036	1.000	4.456	445,6%	330,1%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	18.915	3.567	14.118	395,8%	-25,4%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>235.394</b>	<b>309.824</b>	<b>264.784</b>	<b>85,5%</b>	<b>12,5%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

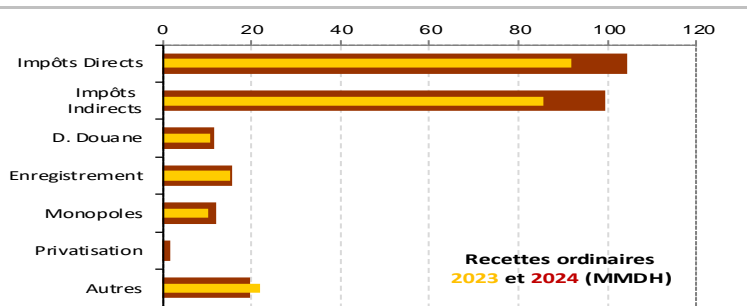
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin septembre 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 12,5% et des dépenses ordinaires émises de 2,8% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 29,1 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 36,1 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 4,5 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 40,6 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 264,8 MMDH contre 235,4 MMDH à fin septembre 2023, en hausse de 12,5% ou +29,4 MMDH.

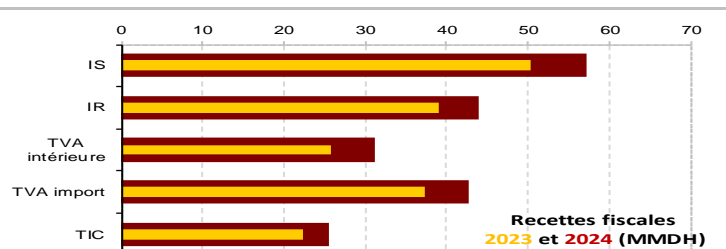
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 13,6%, des droits de douane de 11,8%, des impôts indirects de 16,3%, des droits d'enregistrement et de timbre de 2,7% et des recettes non fiscales de 4,1%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 231,3 MMDH contre 203,2 MMDH à fin septembre 2023, en augmentation de 13,8% ou +28,1 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 14,2% et de la fiscalité domestique de 13,8%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 68.018 MDH à fin septembre 2024 contre 59.578 MDH un an auparavant, en hausse de 14,2% ou +8.440 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 91 MDH à fin septembre 2024 contre 54 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 68.105 MDH à fin septembre 2024 contre 59.631 MDH un an auparavant, en hausse de 14,2% ou +8.474 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2023.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2024 ont atteint 11.817 MDH contre 10.574 MDH un an auparavant, soit une hausse de 11,8% ou +1.243 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 42.699 MDH à fin septembre 2024 contre 37.425 MDH à fin septembre 2023, enregistrant une hausse de 14,1% ou +5.274 MDH. A fin septembre 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 8,3% par rapport à son niveau à fin septembre 2022, soit -3.401 MDH (37.431 MDH contre 40.832 MDH).

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 1,2% ou -87 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 17,9% ou +5.361 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 13.502 MDH contre 11.579 MDH, en hausse de 16,6% par rapport à leur niveau de fin septembre 2023 ou +1.923 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 49 MDH à fin septembre 2024 contre 32 MDH un an auparavant. A fin septembre 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 3,2% par rapport à son niveau à fin septembre 2022, soit -379 MDH (11.611 MDH contre 11.990 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 13.551 MDH contre 11.611 MDH, en augmentation de 16,7% par rapport à leur niveau de fin septembre 2023 ou +1.940 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 141,8 MMDH à fin septembre 2024 contre 126,4 MMDH à fin septembre 2023, en hausse de 12,2% ou +15,4 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 9.489 MDH à fin septembre 2024 contre 6.586 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 151,3 MMDH à fin septembre 2024 contre 133 MMDH à fin septembre 2023, soit une hausse de 13,8% ou +18,3 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 55.170 MDH à fin septembre 2024 contre 49.015 MDH un an auparavant, en hausse de 12,6% ou +6.155 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 2.001 MDH à fin septembre 2024 contre 1.295 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH<sup>4</sup>.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 57.171 MDH à fin septembre 2024 contre 50.310 MDH à fin septembre 2023, en augmentation de 13,6% ou +6.861 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin septembre 2024 ont enregistré une hausse de 13,2% par rapport à leur niveau à fin septembre 2023 (43.773 MDH contre 38.680 MDH), soit +5.093 MDH, compte tenu de restitutions de 268 MDH contre 263 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 18,5% ou +599 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (3.836 MDH contre 3.237 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 20,4% ou +1.506 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2023	2024	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>38.943</b>	<b>44.041</b>	<b>13,1%</b>
<b>dont IR prélevé par la DDP</b>	<b>7.396</b>	<b>8.902</b>	<b>20,4%</b>

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2024 se sont établies à 24.196 MDH contre 20.885 MDH à fin septembre 2023, en hausse de 15,9% ou +3.311 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 7.057 MDH à fin septembre 2024 contre 4.930 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH<sup>5</sup>.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 31.253 MDH contre 25.815 MDH un an auparavant, en hausse de 21,1% ou +5.438 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 10.084 MDH à fin septembre 2024 contre 7.050 MDH à fin septembre 2023, soit +3.034 MDH. Les remboursements de TVA (10.084 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 7.057 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 3.025 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 15.729 MDH à fin septembre 2024 contre 15.309 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,7% ou +420 MDH.

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 20,8%, résultant de recettes brutes de 1.985 MDH contre 1.606 MDH et de dégrèvements de 163 MDH à fin septembre 2024 contre 98 MDH un an auparavant.

#### - Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin septembre 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 955 MDH contre 839 MDH un an auparavant, en hausse de 13,8% ou +116 MDH.

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.



### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 169 MDH contre 142 MDH, en hausse de 19% ou +27 MDH.

### 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 33,5 MMDH contre 32,1 MMDH un an auparavant, en augmentation de 4,1% ou +1,3 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.456 MDH contre 1.036 MDH), des recettes de monopoles (12.065 MDH contre 10.363 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (10.973 MDH contre 16.025 MDH) et des fonds de concours (733 MDH contre 1.546 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 12.065 MDH à fin septembre 2024 contre 10.363 MDH à fin septembre 2023, en hausse de 16,4% ou +1.702 MDH.

Les recettes à fin septembre 2024 ont été versées notamment par l'OCP (5,8 MMDH contre 6 MMDH), Bank Al-Maghrib (2,7 MMDH contre 743 MDH) et l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH contre 2,5 MMDH).

Produit des monopoles et participations				
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	743	1.700	2.703	159,0%
<b>I.A.M</b>	360	800	690	86,3%
<b>O.C.P</b>	5.961	7.500	5.801	77,3%
<b>ANCFCC</b>	2.500	4.000	2.000	50,0%
<b>Autres</b>	799	5.480	871	15,9%
<b>TOTAL</b>	<b>10.363</b>	<b>19.480</b>	<b>12.065</b>	<b>61,9%</b>

### - Privatisation<sup>6</sup>

A fin septembre 2024, les recettes de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat ont été de 1,7 MMDH, représentant la cession de la totalité de la participation de l'Etat dans le capital de la « Société La Mamounia ».

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 10,2% ou -2.190 MDH, due pour l'essentiel à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (10.973 MDH contre 16.025 MDH) et des fonds de concours (733 MDH contre 1.546 MDH).

### Structure des recettes ordinaires nettes

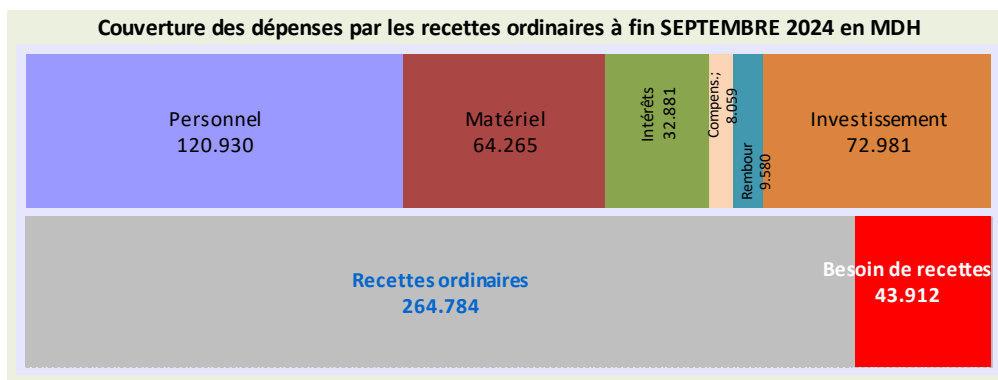
A fin septembre 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,9% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 66,9 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin SEPTEMBRE 2024				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	66.895	▲ 14,7%	26,2%
	- à l'importation	42.699	▲ 14,1%	16,7%
	- à l'intérieur	24.196	▲ 15,9%	9,5%
2	Impôt sur les sociétés	55.170	▲ 12,6%	21,6%
3	Impôt sur le revenu	43.773	▲ 13,2%	17,2%
4	Droits d'enregistrement	15.729	▲ 2,7%	6,2%
5	TIC prod. énergétiques	13.502	▲ 16,6%	5,3%
6	Monopoles	12.065	▲ 16,4%	4,7%
7	Droits de douane	11.817	▲ 11,8%	4,6%
8	TIC tabacs manufacturés	9.319	▲ 7,1%	3,7%
9	Recettes en atténuation de dépenses	4.456	▲ 330,1%	1,7%
10	Majorations de retard	1.822	▲ 20,8%	0,7%

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin septembre 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 112,3% contre 102,7% un an auparavant. Ainsi, à fin septembre 2024, 45,7% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 24,3% aux dépenses de matériel, 12,4% aux intérêts de la dette, 3% aux émissions de la compensation et 3,6% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>6</sup> « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

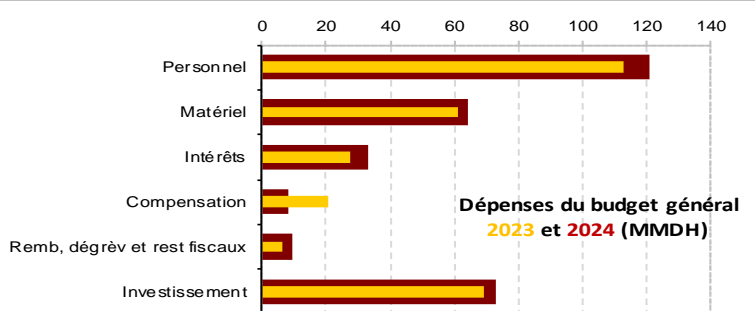
A fin septembre 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 557,7 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 67% contre 66% à fin septembre 2023 et un taux d'émission sur engagements de 85% contre 88% un an auparavant.

<b>Situation des engagements<sup>(*)</sup> de dépenses 2024</b>					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	282.245	210.607	202.834	75%	96%
<b>Investissement</b>	146.147	100.784	72.981	69%	72%
<b>C.S.T</b>	293.804	156.477	111.967	53%	72%
<b>SEGMA</b>	5.603	2.763	1.030	49%	37%
<b>Dette</b>	100.629	87.117	87.117	87%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>828.428</b>	<b>557.748</b>	<b>475.929</b>	<b>67%</b>	<b>85%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

### 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 362,9 MMDH à fin septembre 2024, en baisse de 0,6% par rapport à leur niveau à fin septembre 2023, en raison de l'augmentation de 0,7% des dépenses de fonctionnement et de 5,6% des dépenses d'investissement, conjuguée à la diminution de 7,9% des charges de la dette budgétisée<sup>7</sup>.



<b>DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL</b>					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	201.514	279.426	202.834	73%	0,7%
<b>Investissement</b>	69.108	118.108	72.981	62%	5,6%
<b>Dette</b>	94.549	100.629	87.117	87%	-7,9%
<b>TOTAL</b>	<b>365.171</b>	<b>498.163</b>	<b>362.932</b>	<b>73%</b>	<b>-0,6%</b>

La baisse de 7,9% des charges de la dette budgétisée s'explique par la diminution de 18,8% des remboursements du principal (54,2 MMDH contre 66,8 MMDH), conjuguée à la hausse de 18,6% des intérêts de la dette (32,9 MMDH contre 27,7 MMDH).

<sup>7</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.



## 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 202,8 MMDH, dont 120,9 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 7,2%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 3,8% (48,9 MMDH contre 47,1 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 33% (23,4 MMDH contre 35 MMDH) en raison de la baisse de 60,9% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 44,3% en raison notamment de la hausse des restitutions de l'IS (2.001 MDH contre 1.295 MDH) et des remboursements de la TVA à l'intérieur (7.057 MDH contre 4.930 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	112.800	161.623	120.930	75%	7,2%
<b>Matériel</b>	47.114	71.158	48.895	69%	3,8%
<b>Charges communes</b>	34.960	34.820	23.429	67%	-33,0%
<b>dont compensation</b>	20.591	16.957	8.059	48%	-60,9%
<b>Dépenses imprévues</b>		2.200			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	6.640	9.625	9.580	100%	44,3%
<b>TOTAL</b>	<b>201.514</b>	<b>279.426</b>	<b>202.834</b>	<b>73%</b>	<b>0,7%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 44,3% en raison notamment de la hausse de 706 MDH des restitutions de l'IS et de 2.127 MDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH à fin décembre 2023.

### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin septembre 2024 se sont établis à 120,9 MMDH contre 112,8 MMDH, en hausse de 7,2% par rapport à leur niveau de fin septembre 2023 ou +8.130 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 102,6 MMDH, en augmentation de 7,2%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 5,4% et des rappels de 33,7% (8.241 MDH contre 6.166 MDH).

### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 64,3 MMDH, en hausse de 4,5% ou +2.782 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (29,2 MMDH contre 29,8 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (9,7 MMDH contre 7,6 MMDH).

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 32,9 MMDH à fin septembre 2024 contre 27,7 MMDH à fin septembre 2023, en hausse de 18,6% ou +5.147 MDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 13,9% des charges en intérêts de la dette intérieure (24.754 MDH contre 21.742 MDH) et de 35,6% de celles de la dette extérieure (8.127 MDH contre 5.992 MDH).

### Compensation

A fin septembre 2024, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 8,1 MMDH contre 20,6 MMDH un an auparavant, en diminution de 60,9% ou -12,5 MMDH.

## Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 9.580 MDH contre 6.640 MDH, en hausse de 44,3% ou +2.940 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (9.489 MDH contre 6.586 MDH) en raison notamment de l'accroissement des restitutions de l'IS (2.001 MDH contre 1.295 MDH) et des remboursements de la TVA (7.057 MDH contre 4.930 MDH).

A fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>6.586</b>	<b>9.499</b>	<b>9.489</b>	99,9%	44,1%
Impôt sur les sociétés	1.295	1.150	2.001	174,0%	54,5%
Impôt sur le revenu	263	143	268	187,4%	1,9%
TVA intérieure	4.930	8.028	7.057	87,9%	43,1%
Majorations de retard	98	168	163	97,0%	66,3%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>54</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	72,2%	68,5%
Droits d'importation	15	19	22	115,8%	46,7%
TIC prod. énergétiques	32	97	49	50,5%	53,1%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	1	1	4		
TVA à l'importation	6	9	16	177,8%	166,7%
Autres	0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>6.640</b>	<b>9.625</b>	<b>9.580</b>	<b>99,5%</b>	<b>44,3%</b>

## SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin septembre 2024 a été positif de 29,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,1 MMDH un an auparavant.

### 2.2.2- INVESTISSEMENT

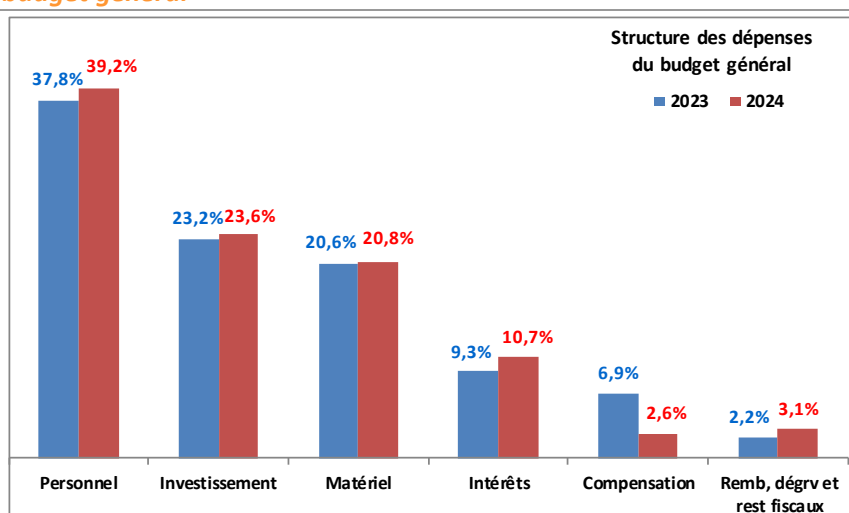
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 73 MMDH à fin septembre 2024 contre 69,1 MMDH un an auparavant, en hausse de 5,6% ou +3.873 MDH, suite à l'accroissement des dépenses des ministères de 10,5% et des dépenses des charges communes de 0,2%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 22,6 MMDH contre 23,3 MMDH à fin septembre 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>69.108</b>	<b>118.108</b>	<b>72.981</b>	<b>62%</b>	<b>5,6%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>36.254</b>	<b>81.696</b>	<b>40.075</b>	<b>49%</b>	<b>10,5%</b>
<b>2- Charges communes :</b>	<b>32.854</b>	<b>36.412</b>	<b>32.906</b>	<b>90%</b>	<b>0,2%</b>
- Concours divers	23.255	23.348	22.625	97%	-2,7%
- Ristournes d'intérêts	181	206	178	86%	-1,7%
- Autres	9.418	12.858	10.103	79%	7,3%

## Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin septembre 2023 et fin septembre 2024 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des dépenses d'investissement, des intérêts de la dette, et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des émissions de dépenses de la compensation.



### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 128,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 22,6 MMDH contre 23,3 MMDH à fin septembre 2023.

Les dépenses émises ont été de 112 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 3,2 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 16,5 MMDH.

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2024
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	
<b>C.A.S</b>	105.249	126.842	114.691	80.411	126.492	103.423	11.268
TVA des Coll.Terr.	28.497	40.692	33.596	24.069	40.692	28.583	5.013
Part régions (IS, IR, ...)	7.164	9.000	7.530	7.346	9.000	6.002	1.529
I.N.D.H	2.822	2.600	2.099	1.837	2.600	1.835	264
Soutien prix. prd.alim.	302	600	341	0	600	1	340
F.S. Routier	2.698	2.850	3.293	2.191	2.850	1.716	1.577
F.D. Agricole	3.077	4.200	3.704	3.484	4.200	4.281	-577
Remploi domanial	10.146	1.500	12.623	10.223	1.500	7.410	5.213
Lutte contre chômage	1.725	1.500	1.761	1.409	1.500	1.581	180
Dons des pays du CCG	636	350	0	376	0	398	-398
Appui Cohés. Sociale	13.496	25.000	21.339	8.652	25.000	25.694	-4.355
F.S. Habitat	1.504	2.000	3.671	1.809	2.000	3.403	268
Gestion Covid-19	3	0	4	1.054	0	0	4
Gestion effets séisme	10.241	15.000	2.270	0	15.000	6.561	-4.291
Autres CAS	22.938	21.550	22.460	17.961	21.550	15.958	6.502
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	13.465	10.801	13.744	10.399	10.801	8.354	5.390
<b>Autres C.S.T</b>	38	143	44	1.098	809	190	-146
<b>TOTAL</b>	<b>118.752</b>	<b>137.786</b>	<b>128.479</b>	<b>91.908</b>	<b>138.102</b>	<b>111.967</b>	<b>16.512</b>

(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(\*\*) Comptes de dépenses sur dotation.

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin septembre 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.817 MDH contre 2.006 MDH à fin septembre 2023, en baisse de 9,4%.

Les dépenses ont été de 1.030 MDH à fin septembre 2024 contre 1.072 MDH à fin septembre 2023, en diminution de 3,9%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome <sup>(*)</sup>				
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>894</b>	<b>0</b>	<b>734</b>		<b>-17,9%</b>
Recettes	1.848	1.746	1.662	95%	-10,1%
Dépenses	954	1.746	928	53%	-2,7%
<b>Equipement :</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>53</b>		<b>32,5%</b>
Recettes	158	286	155	54%	-1,9%
Dépenses	118	286	102	36%	-13,6%

(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin septembre 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 85,5% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 74,2% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 61,8%.

## Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH

	LF 2024	SEPTEMBRE 2024	Taux de réalisation	Ecart
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>309.824</b>	<b>264.784</b>	<b>85,5%</b>	<b>-45.040</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>280.422</b>	<b>231.312</b>	<b>82,5%</b>	<b>-49.110</b>
<i>Impôts directs</i>	118.403	104.334	88,1%	-14.069
<i>Impôt sur les sociétés</i>	61.068	57.171	93,6%	-3.897
<i>Impôt sur le revenu</i>	52.882	44.041	83,3%	-8.841
<i>Impôts indirects</i>	126.985	99.410	78,3%	-27.575
<i>TVA à l'intérieur</i>	37.431	31.253	83,5%	-6.178
<i>TVA à l'importation</i>	57.516	42.715	74,3%	-14.801
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	32.038	25.442	79,4%	-6.596
<i>Droits de douane</i>	15.748	11.839	75,2%	-3.909
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	19.286	15.729	81,6%	-3.557
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>29.402</b>	<b>33.472</b>	<b>113,8%</b>	<b>4.070</b>
<i>Monopole et participations</i>	19.480	12.065	61,9%	-7.415
<i>Domaine</i>	355	400	112,7%	45
<i>Autres recettes</i>	9.567	21.007	219,6%	11.440
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>317.655</b>	<b>235.715</b>	<b>74,2%</b>	<b>-81.940</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>252.844</b>	<b>185.195</b>	<b>73,2%</b>	<b>-67.649</b>
<i>Personnel</i>	161.623	120.930	74,8%	-40.693
<i>Autres biens et services</i>	91.221	64.265	70,4%	-26.956
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>38.229</b>	<b>32.881</b>	<b>86,0%</b>	<b>-5.348</b>
<i>Intérieure</i>	27.975	24.754	88,5%	-3.221
<i>Extérieure</i>	10.254	8.127	79,3%	-2.127
<b>2.3- Compensation</b>	<b>16.957</b>	<b>8.059</b>	<b>47,5%</b>	<b>-8.898</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>9.625</b>	<b>9.580</b>	<b>99,5%</b>	<b>-45</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>118.108</b>	<b>72.981</b>	<b>61,8%</b>	<b>-45.127</b>

### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 26,6 MMDH à fin septembre 2024 contre un déficit budgétaire de 35,2 MMDH un an auparavant.

### ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 4,6 MMDH à fin septembre 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 9,4 MMDH.

### 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 36,1 MMDH contre un besoin de financement de 45,9 MMDH à fin septembre 2023 et d'un flux net négatif de 4,5 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 30,9 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 40,6 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 14,9 MMDH à fin septembre 2023.

#### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin septembre 2024, le financement extérieur net a été négatif de 4,5 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 27,9 MMDH et les tirages ont été de 23,4 MMDH, dont 13,2 MMDH auprès de la BIRD et 3,3 MMDH auprès du FMI.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 58 MMDH contre 37,6 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 1,2 MMDH contre une hausse de 3,8 MMDH à fin septembre 2023 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant de 5,5 MMDH contre 1,5 MMDH à fin septembre 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de septembre 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début d'octobre 2024, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 110,9 MMDH à fin septembre 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en diminution de 1,2 MMDH.

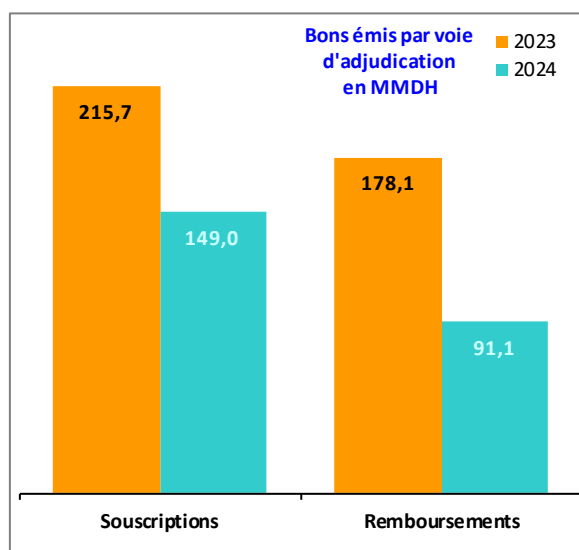
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 5,4 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 11,9 MMDH effectués en septembre 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en octobre 2024.

### Dette intérieure

S'élevant à 759,3 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 7,8% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 58 MMDH, résultant de souscriptions pour 149 MMDH et de remboursements pour 91,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 37,6 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 215,7 MMDH et de remboursements pour 178,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2023	Souscrip	Rembour	2024	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>699.382</b>	<b>149.028</b>	<b>91.058</b>	<b>757.352</b>	<b>8,3%</b>
13 semaines	406,8	4.853,2	3.406,8	1.853,2	
26 semaines	2.079,4	1.308,9	2.879,4	508,9	
52 semaines	30.609,4	3.955,1	18.248,4	16.316,1	
2 ans	94.803,5	32.549,2	28.871,3	98.481,4	
5 ans	130.792,5	22.210,8	19.763,1	133.240,2	
10 ans	152.831,9	25.264,2	12.968,5	165.127,6	
15 ans	154.900,1	17.592,2	0,0	172.492,3	
20 ans	89.422,0	15.898,9	4.920,9	100.400,0	
30 ans	43.536,8	25.395,7	0,0	68.932,5	
<b>Autres</b>	<b>4.677</b>	<b>3.698</b>	<b>6.429</b>	<b>1.946</b>	<b>-58,4%</b>
<b>Total</b>	<b>704.059</b>	<b>152.726</b>	<b>97.487</b>	<b>759.298</b>	<b>7,8%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin septembre 2024 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 34,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	4.025,0	0,0
2 ans	6.832,6	0,0
5 ans	14.288,2	4.582,5
10 ans	7.726,5	7.773,9
15 ans	0,0	3.692,5
20 ans	1.743,4	2.441,2
30 ans	0,0	14.856,2
<b>Total</b>	<b>34.615,7</b>	<b>33.346,3</b>